

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33601</b>	De <b>Mme Valérie Bazin-Malgras</b> ( Les Républicains - Aube )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Gestion du risque de pénurie des vaccins contre la grippe saisonnière	<b>Analyse</b> > Gestion du risque de pénurie des vaccins contre la grippe saisonnière.
Question publiée au JO le : <b>03/11/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>25/05/2021</b> page : <b>4423</b>		

### Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le risque de pénurie de doses de vaccins contre la grippe saisonnière. En effet, dans le contexte épidémique actuel, l'accès au vaccin contre la grippe est devenu plus que jamais indispensable aux personnes fragiles, mais également à la population générale pour éviter de solliciter encore davantage le système de santé mis à très rude épreuve. Or les capacités de production de vaccins sont déterminées par le niveau des précommandes qui s'effectuent au moins 7 mois avant le début de la campagne de vaccination. Or les pharmaciens ont annoncé le 20 octobre 2020 être en rupture de stock pour 60 % des officines. Pourtant, l'augmentation substantielle de la demande était tout à fait prévisible. Au regard des enjeux, un stock de précaution suffisant aurait dû être constitué. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les dispositions que le Gouvernement a prises pour assurer un approvisionnement suffisant en vaccins contre la grippe dans les meilleurs délais et pourquoi, en dépit des enjeux, les pharmacies se retrouvent en rupture de stock de ce vaccin devenu vital.

### Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la



population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.